

# DELIBERATION N°D2024\_11 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 14 mars 2024, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

**Présents** : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR, Alexandra BEAUQUIS et Isabelle PEGAZ TOQUET.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Mathieu BEHAGHEL, Fabrice COCATRIX et Benoît CURT.

**Absents excusés** : Mmes Volcy LEROUGE (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE), Widèd GREVISSE (pouvoir donné à M. Mathieu BEHAGHEL) et Fabienne M'TANIOS. M. Nicolas BAYART (pouvoir donné à M. Carlos RUBIO).

Date de convocation : 08 mars 2024  
Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 15 + 3 pouvoirs

Madame Annie TISSOT  
a été nommée secrétaire de séance

## **OBJET** : convention de projets avec Savoie Mont Blanc

Monsieur le Maire rappelle la signature de la convention socle portant soutien à la lecture publique signée entre le Conseil Savoie Mont Blanc et la commune de Marcellaz-Albanais. Différents dispositifs d'aide financière ont été mis en place dans le cadre de la lecture publique adopté pour la période 2022-2027.

Pour accéder à ces aides, il convient de signer une convention de projet avec le Conseil Savoie Mont-Blanc dont la durée est de 3 ans renouvelable une fois.

Des aides peuvent être sollicitées et cumulées pour :

- le développement des collections,
- le développement du numérique,
- des actions culturelles autour de la lecture publique,
- des travaux d'aménagement.

Pour bénéficier de ces aides, il convient de rédiger un projet pluriannuel.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :**

### **A l'unanimité :**

- **AUTORISE** le maire à signer la convention de projet ci-jointe avec le Conseil Savoie Mont-Blanc, à compter du 15 mars 2024, pour une durée de 3 ans, renouvelable 1 an.
- **VALIDE** une série de projets à mettre en œuvre au cours des cours prochaines années.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS.**

Le Maire,  
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,  
Annie TISSOT

Acte certifié exécutoire le :  
Télétransmis en préfecture le :  
Mis en ligne le :

22 MARS 2024



# DELIBERATION N°D2024\_12 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 14 mars 2024, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

**Présents** : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR, Alexandra BEAUQUIS et Isabelle PEGAZ TOQUET.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Mathieu BEHAGHEL, Fabrice COCATRIX et Benoît CURT.

**Absents excusés** : Mmes Volcy LEROUGE (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE), Widèd GREVISSE (pouvoir donné à M. Mathieu BEHAGHEL) et Fabienne M'TANIOS. M. Nicolas BAYART (pouvoir donné à M. Carlos RUBIO).

Date de convocation : 08 mars 2024  
Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 15 + 3 pouvoirs

Madame Annie TISSOT  
a été nommée secrétaire de séance

**OBJET : convention pour mission d'archivage avec le Centre de Gestion 74 pour Cap Loisirs**

Monsieur le Maire rappelle que suite au travail réalisé par l'archiviste du Centre de Gestion de la Haute-Savoie en novembre 2018 pour la structure « Cap Loisirs », il est nécessaire de prévoir de nouveau une maintenance. Le centre de gestion propose de mettre à disposition une archiviste pendant 2 jours en 2024 pour le service « Cap Loisirs ».

Pour ce faire, il est nécessaire d'accepter la convention fixant les modalités d'intervention de l'archiviste.

## LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :

- **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, à signer une convention, ci-annexée, de mise à disposition d'une archiviste du CDG74, pour le service « Cap Loisirs » pour une maintenance dont la durée prévisionnelle est de 2 jours pour un montant prévisionnel de 810.00 € T.T.C. L'intervention est programmée à compter de mars 2024.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS.**

Le Maire,  
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,  
Annie TISSOT

Acte certifié exécutoire le :  
Télétransmis en préfecture le :  
Mis en ligne le :

22 MARS 2024  
22 MARS 2024  
22 MARS 2024



2

# DELIBERATION N°D2024\_13 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 14 mars 2024, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

**Présents** : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR, Alexandra BEAUQUIS et Isabelle PEGAZ TOQUET.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Mathieu BEHAGHEL, Fabrice COCATRIX et Benoît CURT.

**Absents excusés** : Mmes Volcy LEROUGE (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE), Widèd GREVISSE (pouvoir donné à M. Mathieu BEHAGHEL) et Fabienne M'TANIOS. M. Nicolas BAYART (pouvoir donné à M. Carlos RUBIO).

Date de convocation : 08 mars 2024  
Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 15 + 3 pouvoirs

Madame Annie TISSOT  
a été nommée secrétaire de séance

**OBJET** : convention pour mission d'archivage avec le Centre de Gestion 74

Monsieur le Maire rappelle que suite au travail réalisé par l'archiviste du Centre de Gestion de la Haute-Savoie en 2022, il est nécessaire de prévoir une maintenance tous les deux ans environ pour les services de la mairie. Le centre de gestion propose de mettre à disposition une archiviste pendant 6 jours en 2024.

Pour ce faire, il est nécessaire d'accepter la convention fixant les modalités d'intervention de l'archiviste.

## LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :

- **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, à signer une convention, ci-annexée, de mise à disposition d'une archiviste du CDG74 pour une maintenance dont la durée prévisionnelle est de 6 jours pour un montant prévisionnel de 2430.00 € T.T.C. L'intervention est programmée à compter de mars 2024.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS.**

Le Maire,  
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,  
Annie TISSOT



Acte certifié exécutoire le :  
Télétransmis en préfecture le :  
Mis en ligne le :

22 MARS 2024

22 MARS 2024

22 MARS 2024

# DELIBERATION N°D2024\_14 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 14 mars 2024, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

**Présents** : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR, Alexandra BEAUQUIS et Isabelle PEGAZ TOQUET.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Mathieu BEHAGHEL, Fabrice COCATRIX et Benoît CURT.

**Absents excusés** : Mmes Volcy LEROUGE (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE), Widèd GREVISSE (pouvoir donné à M. Mathieu BEHAGHEL) et Fabienne M'TANIOS. M. Nicolas BAYART (pouvoir donné à M. Carlos RUBIO).

Date de convocation : 08 mars 2024  
Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 15 + 3 pouvoirs

Madame Annie TISSOT  
a été nommée secrétaire de séance

## **OBJET : demande de subvention auprès de Conseil Savoie Mont-Blanc**

Dans le cadre de la convention de projets signée entre la Commune et Conseil Savoie Mont-Blanc, la municipalité souhaite constituer un fonds de jeux de société pour l'emprunt, pour la bibliothèque municipale.

Sachant que la dépense est estimée à 7000 € H.T sur 2 ans, il est proposé de solliciter Conseil Savoie Mont-Blanc pour une subvention à hauteur de 70% de la dépense.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :**

- **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, à solliciter Conseil Savoie Mont-Blanc pour une subvention à hauteur de 70% des dépenses pour la constitution d'un fonds de jeux de société pour l'emprunt, pour la bibliothèque municipale.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS.**

**Le Maire,  
Jean-Pierre LACOMBE**

**La secrétaire de séance,  
Annie TISSOT**

Acte certifié exécutoire le :  
Télétransmis en préfecture le :  
Mis en ligne le :

22 MARS 2024  
22 MARS 2024



22 MARS 2024